

Compte rendu du COSP de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 10 novembre 2021

Liste des membres	2
I. Approbation des comptes rendus des COSP du 20 janvier 2021 et du 15 juin 2021.....	3
II. Point sur la rentrée	3
1. Les résultats aux concours.....	3
2. Les inscriptions en 1 ^{ère} année	4
2.1. Inscriptions par mention :	4
2.2. Vers un nouveau mode de recrutement :	4
3. La répartition des étudiants en 2 ^{ème} année	5
4. L'évolution des effectifs.....	5
III. Retour du dossier d'offre de formation et du dossier d'accréditation	6
IV. Évaluation des formations par les étudiants 2020-2021.....	6
V. Réflexion sur les temps d'alternance école-EPLE/Inspé dans la semaine.....	7
VI. Questions diverses.....	8

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	AVISSEAU	Doyen de la FLSH Limoges
Mme	BOUSSELY	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
M.	COUTAREL	Délégué académique au numérique – Académie de Limoges
M.	FAYOL	Président du COSP – Professeur d'université
Mme	FLOREANI	Représentante du SCD Limoges
M.	GUIMBAUD	Proviseur Lycée Limosin Limoges
Mme	LAPAQUETTE	IEN Circonscription Haute-Vienne 3
Mme	MACHADO	Conseillère pédagogique - Circonscription Aubusson
Mme	MOREAU	DIFOR - Rectorat de Limoges
Mme	PLAZANET-DAVID	Tutrice second degré – Académie de Limoges
M.	RUHAUD	Etudiant M1 CPE - site de Limoges - Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	ARZOUMANIAN	IA-IPR de mathématiques
M.	LAURENCIER	Chef d'établissement
Mme	LEGROS	Directrice Adjointe –Inspé de l'académie de limoges
Mme	NOGUE	IEN Circonscription Brive rural
Mme	PAUTAL	PRCE – Inspé de l'académie de Limoges
M.	RÉMONDIÈRE	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	SAUVIAT	Doyen FDSE Limoges
Mme	SALOMON	MCF – Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BILLOT	Représentante de la FLSH Limoges
Mme	CAPÉLAN	Responsable administrative – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	MOYON	Directeur – Inspé de l'académie de Limoges
M.	WEIL	PR – Inspé de l'académie de Limoges

M. Fayol, président du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP), ouvre la séance à 15h30.

I. Approbation des comptes rendus des COSP du 20 janvier 2021 et du 15 juin 2021

La séance débute par l'approbation des comptes rendus des COSP qui se sont tenus le 20 janvier 2021 et le 15 juin 2021.

Aucune remarque n'étant formulée par les membres du conseil, ces deux comptes rendus sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

II. Point sur la rentrée

M. Moyon, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, présente un bilan général de la rentrée.

1. Les résultats aux concours

- Mention « Premier degré » :

M. Moyon rappelle que dans le premier degré, le concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE) est national mais mis en place au niveau académique.

De prime abord, les résultats sont apparus décevants. Cependant, il convient de relativiser le taux de réussite de l'académie de Limoges qui reste très satisfaisant. On compte 46% d'amissibles parmi les inscrits au concours et plus de 65 % d'admis parmi les admissibles, ce qui reflète une bonne préparation à l'oral de nos étudiants.

On note également que les étudiants inscrits en deuxième année de master parcours « préparation concours » ont obtenu de bien meilleurs résultats que ceux inscrits en première année. Cela sous-entend que, soit l'obtention du concours est facilitée en fin de Master 2 parce que les étudiants y sont mieux préparés, soit que l'exercice du concours lui-même nécessite de le passer deux fois au moins, la maturité des étudiants étant une donnée importante.

- Mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif » :

M. Moyon indique que les résultats d'admissibilité ont été plus ou moins bons selon les concours. Pour autant, les candidats admissibles ont majoritairement été admis par la suite, constituant ainsi une promotion de fonctionnaires stagiaires assez importante pour l'année universitaire 2021-2022. Il ajoute que certains résultats interrogent mais que la variation des taux de réussite d'un parcours à l'autre peut s'expliquer de différentes manières, notamment par :

- des effectifs plus ou moins importants en fonction des parcours (ainsi dans le parcours « Professeur de Lycée Professionnel » où les effectifs sont faibles, les données restent très relatives),
- la difficulté du concours lui-même.

M. Guimbaud, proviseur du lycée Limosin à Limoges, estime qu'il ne faut pas se contenter des seuls résultats présentés lors de ce conseil. La comparaison avec les taux de réussite nationaux est importante pour pouvoir tirer des conclusions satisfaisantes. M. Moyon indique qu'ils seront présentés lors d'un prochain COSP.

2. Les inscriptions en 1^{ère} année

M. Moyon rappelle que les capacités d'accueil de chaque parcours sont issues d'une négociation avec les services du rectorat de l'académie de Limoges.

2.1. Inscriptions par mention :

- Mention « Premier degré » :

Dans la mention « Premier degré », le recrutement en première année de Master MEEF prend la forme d'une épreuve de positionnement qui a pour finalité d'aboutir à un classement objectif des candidats et à l'établissement d'une liste principale et d'une liste complémentaire.

Lors de la session 2021, 385 candidats sur les 700 inscrits se sont présentés à l'épreuve ; parmi ceux-là 41 ont reçu un avis défavorable en raison de leur résultat trop mauvais et situé en-deçà du seuil fixé.

Le premier degré compte cette année 100 étudiants de Master 1 au lieu des 110 attendus et ce, malgré l'appel de l'ensemble des 238 candidats placés sur la liste complémentaire.

- Mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif » :

Plus de 1000 candidatures ont été comptabilisées dans la mention « Second degré » et plus de 250 dans la mention « Encadrement éducatif ». Ces candidatures ont fait l'objet d'un classement sur liste principale et sur liste complémentaire par la commission pédagogique présidée par les responsables de formations de l'Inspé de l'académie de Limoges. Cependant, malgré le nombre initial de candidatures et l'appel de tous les candidats placés sur liste complémentaire, les capacités d'accueil maximales n'ont pas été atteintes dans certains parcours. On constate une diminution du nombre d'étudiants intéressés par un master MEEF, phénomène confirmé au niveau national.

- Mention « Pratiques et ingénierie de la formation » :

Pour rappel, cette mention est constituée de trois parcours (« Accompagnement de dynamique inclusive » (ADI), « Expertise en Formation des Adultes » (ExFA) et « Formation et Accompagnement des enseignants » (FAcE)), qui n'existent que pour la deuxième année. La capacité d'accueil s'élève à 45 et on constate un taux de remplissage correct dans chacun de ces parcours.

Le parcours ADI est toujours très demandé. Quant aux parcours ExFA et FAcE, un échange a été institué cette année avec la République de Djibouti. L'intérêt est double puisqu'il s'agit d'assurer la formation de certains collègues de cette République tout en permettant d'accroître le nombre d'étudiants dans ce parcours.

2.2. Vers un nouveau mode de recrutement :

M. Moyon explique que le mode de recrutement des étudiants en master est amené à évoluer. En effet, le ministère est actuellement en train de mettre en place une nouvelle plateforme nommée *TrouverMonMaster* (TMM) qui fonctionnera sur le modèle de *Parcoursup*. Celle-ci aura l'avantage de proposer un calendrier unique (mêmes dates de candidatures, mêmes dates de résultats) pour l'ensemble des Inspé, évitant ainsi la concurrence entre eux.

Pour le parcours « Professeur des écoles », il s'agira d'une inscription par site. La plateforme ne pouvant hiérarchiser des vœux par site, il sera important pour les candidats de choisir systématiquement les trois sites de formation afin d'avoir une chance d'être appelés. La candidature sur TMM fera office

d'inscription à l'épreuve de positionnement. Le règlement de l'épreuve de positionnement sera modifié en conséquence.

Pour les mentions du « Second degré » et « Encadrement éducatif », les inscriptions se feront par parcours.

M. Guimbaud indique que si cette plateforme s'appuie sur ce qui se fait dans *Parcoursup*, il faut s'attendre à un travail aussi conséquent que ce qui se fait actuellement dans *eCandidat*. Le nombre de dossiers à analyser sera sans doute très important. Mme Plazanet-David confirme qu'il est laissé aux candidats la possibilité de faire un nombre de vœux conséquent. De plus, il va se poser la question du niveau des étudiants qui intégreront l'Inspé dans les parcours où le vivier ne serait pas assez important.

3. La répartition des étudiants en 2^{ème} année

M. Moyon rappelle que durant cette année universitaire, on distingue trois types d'étudiants inscrits en Master 2 :

- des fonctionnaires stagiaires qui sont les lauréats du concours 2021 et qui se trouvent être majoritaires cette année dans les différents parcours. Ils sont à mi-temps en établissement et à mi-temps en formation à l'Inspé. L'année prochaine, ils ne seront plus inscrits administrativement à l'Inspé mais ils y seront toujours formés en relation avec les services académiques.

- des contractuels alternants (CA) qui sont les étudiants qui n'ont pas obtenu le concours et qui ont postulé auprès du rectorat pour obtenir un contrat à tiers temps dans un établissement. M. Moyon rappelle qu'il a été ultérieurement difficile de leur trouver des contrats au mois de juillet mais que par rapport à l'échelle nationale, le bilan est très positif. Il remercie les services du rectorat ainsi que les chefs d'établissements pour leur collaboration avec l'Inspé permettant ainsi l'accueil d'un maximum de ces étudiants. M. Guimbaud ajoute que la dimension humaine de notre académie permet des relations plus privilégiées entre les différents acteurs et ainsi une réponse au plus près aux besoins qui se font sentir.

M. Moyon précise que deux contractuels alternants exercent dans le privé cette année.

- des étudiants en stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA), qui n'ont pas réussi le concours et qui n'ont pas obtenu ou souhaité avoir un contrat. Ceux-là, comme les contractuels alternants sont à tiers-temps en établissement et à deux tiers-temps en formation à l'Inspé.

La diversité de ces publics rend leur gestion difficile tant du côté de leur formation à l'Inspé, que du côté de l'Éducation nationale.

4. L'évolution des effectifs

M. Moyon explique que certains parcours ont dû faire face à une hausse du nombre d'étudiants. C'est le cas, par exemple, dans le parcours « Professeur d'Éducation Physique et Sportive » ou encore « Professeur de Mathématiques ». Cependant, de manière globale, on constate une diminution des effectifs depuis 2019-2020, ce qui provoque une certaine inquiétude quant à l'attractivité du métier. Cette baisse a été, en partie, souhaitée pour les premières années de master. Elle est issue d'une concertation avec le rectorat de l'académie de Limoges qui a pour finalité d'assurer à tous les étudiants l'obtention d'un contrat durant leur année de Master 2. Elle peut aussi s'expliquer par le nombre plus ou moins important de postes proposés aux concours selon les années.

M. Moyon indique que pour enrayer cette baisse, l'Inspé doit jouer un rôle d'informateur et montrer les divers débouchés possibles après l'obtention d'un master MEEF. Il ajoute que des contacts avec l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) et l'Institut des Sciences de la Réadaptation (ILFOMER) sont en cours et devraient aboutir à des partenariats pour proposer des solutions aux étudiants échouant au concours.

III. Retour du dossier d'offre de formation et du dossier d'accréditation

M. Moyon rappelle que, l'an dernier, l'Inspé de l'académie de Limoges a dû construire de nouvelles maquettes de formations afin de répondre à une demande ministérielle. La nouvelle offre de formation a été validée par l'ensemble des instances de l'Université (conseil d'institut de l'Inspé, CFVU et CA) avant d'être transmise à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

Le retour de l'étude conjointe du dossier par la DGESIP, la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la Direction générale des ressources humaines (DGRH) s'est révélé particulièrement positif. Un courrier en date du 23 juillet 2021 de ces trois directions générales souligne la qualité du travail réalisé par l'ensemble de la direction et des formateurs de l'Inspé de l'académie de Limoges.

Cependant, ce courrier met aussi l'accent sur un point négatif qui nécessite d'être travaillé à nouveau. Dans le premier degré, 13% de personnel de terrain, soit des collègues qui exercent devant les élèves du niveau auquel on destine les étudiants, intervient dans la formation, ce qui est trop peu.

M. Moyon indique qu'il est plus aisé de faire appel à des collègues de terrain dans le second degré sur des temps hors classe que dans le premier degré où cela suppose de faire intervenir ces collègues soit un mercredi après-midi, soit pendant un temps de décharge, et dans ce dernier cas, de trouver un remplaçant pour la classe.

La perspective sur les prochaines années est d'atteindre 30% d'intervention de collègues de terrain dans la formation premier degré sans pour autant que cela engendre des sous-services pour les collègues de l'Inspé.

M. Fayol demande comment est envisagé le passage de 13% à 30% d'intervenants dans le premier degré. Moyon répond que cela fera l'objet d'un accord avec l'Éducation Nationale mais que, dès cette année, des efforts ont été réalisés en ce sens. M. Fayol estime qu'il faut veiller à ce que l'apprentissage des savoirs fondamentaux soit confié à des enseignants maîtres formateurs ou des conseillers pédagogiques. Il ajoute que la réforme du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur (CAFIPEMF), actuellement en cours, devrait permettre de former un certain nombre de personnes sur des points très précis.

M. Guimbaud suggère de proposer de nouvelles missions aux formateurs voire des enseignants dans d'autres composantes afin d'éviter les sous-services. M. Moyon indique que c'est déjà le cas mais qu'il est dangereux de proposer des missions divergentes, le service des collègues devant rester majoritairement à l'Inspé. Il faut en amont identifier les compétences pour pouvoir faire appel aux personnes appropriées. Mme Lapaquette, Inspectrice de l'Éducation Nationale (IEN) de la circonscription Haute-Vienne 3, explique que ce travail a commencé mais il est rendu difficile par la mobilité importante des personnels d'encadrement.

Selon Mme Plazanet-David, l'apport d'une expertise de terrain est louable mais il faut prévoir des allègements au niveau de la charge de travail de ces collègues de terrain pour le rendre possible.

M. Moyon explique qu'il faut désormais mettre en place le dossier d'accréditation de la formation. Ainsi, il s'agira, à partir du dossier « formation » remonté l'an dernier, de reprendre les éléments de langage tout en répondant aux demandes formulées par les directions générales et en donnant les garanties que le master proposé à l'Inspé de l'académie de Limoges est bien un master MEEF.

En ce qui concerne le calendrier, ce dossier d'accréditation sera présenté au COSP le 19/01/2021 avant d'être soumis au vote du conseil d'institut de l'Inspé le 26/01/2021. Il sera ensuite envoyé à la DGESIP après approbation de la CFVU et du CA de l'université de Limoges. Enfin, il fera l'objet d'une présentation au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) en fin d'année universitaire 2021-2022.

IV. Évaluation des formations par les étudiants 2020-2021

M. Moyon indique que l'université de Limoges lance chaque année une campagne d'évaluation des formations par les étudiants. Il estime qu'il serait important de proposer et de travailler sur ce type d'évaluation au sein même de l'Inspé de l'académie de Limoges.

43% des étudiants de l'Inspé ont répondu à cette enquête. Les résultats qui en découlent sont donc relativement significatifs.

De manière générale, les étudiants s'estiment bien informés sur les contenus, les compétences visées et sur toutes les questions touchant à la recherche. La majorité d'entre eux se disent satisfaits des outils numériques mis à leur disposition, des moyens pédagogiques mis en œuvre ainsi que des relations qu'ils entretiennent avec les responsables de formation et la disponibilité des enseignants.

Beaucoup s'estiment être bien accompagnés dans leur parcours mais, a contrario, regrettent d'être peu informés sur les possibilités qui s'offrent à eux en matière de réorientation ou de passerelle après l'obtention d'un master MEEF. Comme indiqué précédemment, des projets sont actuellement en cours avec l'IPAG et l'ILFOMER pour pouvoir aller dans ce sens et proposer différents débouchés à l'issue d'un master MEEF.

Enfin, sur la question de l'enseignement à distance, l'unanimité des étudiants considère que celui-ci ne remplace pas les cours en présentiel et ne permet pas une formation de qualité. Le mode asynchrone n'a pas du tout été plébiscité par ces derniers.

M. Guimbaud dit qu'il est nécessaire de s'emparer de ces résultats pour rendre la formation plus efficiente, cela peut nous amener à réfléchir sur les besoins des étudiants. Il estime qu'il pourrait être intéressant aussi d'étudier ces chiffres en tenant compte du positionnement géographique.

M. Moyon estime qu'il faut relativiser la fiabilité de ces indicateurs concernant le distanciel. M. Avisseau confirme qu'il faut se montrer prudent quant à leur objectivité.

Mme Billot s'interroge sur l'équité des réponses entre le premier degré et le second degré. Selon elle, il est important d'affiner ces résultats pour pouvoir faire le constat de disparités plus ou moins importantes selon les degrés.

V. Réflexion sur les temps d'alternance école-EPLE/Inspé dans la semaine

Pour rappel, les contractuels alternants sont à tiers-temps en établissement (soit 6 heures réparties sur trois demi-journées) et à deux tiers-temps en formation à l'Inspé. Cette répartition engendre des contraintes au niveau de la gestion des emplois du temps :

- à l'Inspé, parce que les contractuels alternants ont des cours communs avec les fonctionnaires stagiaires ; leur emploi du temps doit coïncider avec celui de ces derniers mais aussi avec la disponibilité des formateurs ;

- au sein de l'établissement, puisque cela implique un resserrement des cours pour les élèves sur une même partie de la semaine, empêchant ainsi leur progression dans de bonnes conditions.

M. Guimbaud explique que cela est problématique du point de vue de l'élève parce que celui-ci doit être au cœur du système et ne doit pas, au nom d'une organisation administrative, pâtir de cette situation dans ses apprentissages. Mais, cela l'est également du point de vue de l'étudiant contractuel alternant qu'il faut pouvoir accompagner dans sa formation de manière cohérente. Il ajoute que cela nécessiterait une meilleure répartition sur la semaine de ces trois demi-journées en établissement, par exemple, envisager que les étudiants soient présents trois matinées en établissement et qu'ils aient des cours à l'Inspé les après-midis.

M. Moyon répond que cela est impossible et engendrerait un coût trop élevé pour les étudiants. On ne peut pas imposer à des étudiants dont l'établissement serait éloigné de faire plusieurs allers-retours dans la semaine pour rejoindre leur établissement le matin et revenir l'après-midi en cours à l'Inspé et ce, sans pouvoir être défrayés. Il dit qu'une autre possibilité consisterait à mettre en place un stage massé plutôt que filé.

M. Fayol propose de mettre en place un groupe de travail qui s'attacherait à essayer de trouver une organisation la meilleure possible et à faire des propositions acceptables pour tous en tenant compte des contraintes de chacun. Ces propositions, qui devront lier efficacité pour les élèves et pour les étudiants en formation, seront présentées lors d'un prochain COSP.

VI. Questions diverses

M. Fayol rappelle que le nouveau concours va comporter deux épreuves orales dont une qui se traduira par une présentation de 5 minutes par le candidat, suivie de 10 minutes d'interaction avec le jury. Il souhaiterait savoir si une formation a été prévue pour préparer au mieux les étudiants à cette épreuve. M. Weil, directeur-adjoint de l'Inspé de l'académie de Limoges, répond que c'est effectivement le cas. M. Fayol demande à ce cela soit présenté lors de la prochaine réunion du COSP.

M. Moyon précise qu'en ce qui concerne la composition des jurys de concours pour ces oraux, celle-ci est en train d'être mise en place.

Mme Billot souhaiterait savoir s'il sera nécessaire de préparer une nouvelle maquette de formation pour l'année « post lauréat ». M. Moyon répond que les lauréats détenteurs d'un master MEEF seront à temps complet dans un établissement et dans ce cas, l'offre de formation sera construite en collaboration avec les services du rectorat. Pour les autres, non titulaires d'un Master MEEF, ils seront au minimum à mi-temps dans un établissement et le reste du temps à l'Inspé pour suivre une formation accélérée.

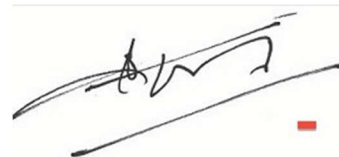
Les membres du conseil ne souhaitant pas aborder d'autres questions, M. Fayol les remercie et clôt la séance à 17h36.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Marc MOYON

Le Président du COSP de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Michel FAYOL

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN